



Constructon d'un abris de jardin

Par **alf73**, le **17/09/2008** à **19:48**

je souhaite monter un abris de jardin de 14m² (5m / 3 m / 2,45 de haut)dérrière ma maison et j'aimerais savoir la distance minimun qu'il doit y avoir entre celui-ci et le terrain voisin.
D'avance merci.

Par **lawyer 57**, le **17/09/2008** à **23:58**

Bonsoir,

Le meilleur conseil à vous donner est de consulter votre mairie, car les règles sont différentes selon les PLU existant dans les communes.

D'autre part il n'est pas exclu que votre projet nécessite une déclaration préalable.

Donc rendez vous à la mairie